

La signature d'une licence à l'AS AVRILLE donne des droits, et implique un certain nombre d'engagements. Du bon équilibre entre droits et devoirs, et de leur réelle acceptation, dépend le bon déroulement de la saison. Cette chartre présente les attentes du club vis-à-vis de tout joueur et constitue un document de référence pour apprécier les comportements et les attitudes et prendre les décisions.

LES DROITS

- Droit d'utiliser les installations sportives et le matériel mis à disposition pour jouer au basket.
- Droit de jouer dans une ou plusieurs compétitions officielles.
- Droit de porter le maillot de l'ASA Basket prêté pour une saison.
- Droit de bénéficier de l'encadrement des équipes.

LES ENGAGEMENTS

De manière générale, il s'agit de respecter la **politique du club** (document consultable sur demande) et de placer les objectifs de **l'équipe avant les intérêts personnels**.

- La signature de la licence constitue un engagement à suivre toutes les activités de l'équipe pour une année sportive complète :
 - Se préparer physiquement durant l'intersaison. ⁽¹⁾
 - Participer à tous les entraînements programmés.
 - Participer à tous les matchs (coupe, championnat, amicaux, de préparation).
 - Participer à l'analyse des matchs prévue avant l'entraînement. ⁽¹⁾
- S'impliquer réellement selon ses moyens :
 - Donner le meilleur de soi-même pour les meilleurs résultats possibles de l'équipe dans le respect des objectifs de saison.
 - Faire en sorte de respecter les objectifs individuels fixés par l'entraîneur.
- Accepter les règles de fonctionnement de l'équipe :
 - Accepter les décisions prises par le coach (techniques, tactiques, composition d'équipe).
 - Respecter ses partenaires, son entraîneur son manager.
 - Participer aux réunions de régulation organisées durant la saison. ⁽¹⁾
 - Les amendes dues aux fautes techniques, seront payées par le licencié sanctionné.
- Contribuer au bon fonctionnement du club :
 - Effectuer le règlement de sa licence dans les délais impartis
 - Honorer les convocations concernant l'encadrement des rencontres du week-end (table, chrono, arbitrage, responsable de salle...).
 - Respecter les horaires (matches, entraînements, déplacements...)
 - Respecter les arbitres, les adversaires, les officiels de la table de marque, les bénévoles, les spectateurs tant à domicile qu'à l'extérieur, par une pratique du fair-play.
 - Prendre soin de l'équipement sportif et le rendre en bon état au manager en fin de saison.
 - Participer au travail des différentes instances (CA, commissions) ou à l'organisation des manifestations exceptionnelles (tournois, stages, fêtes).
 - Pour les parents de joueurs mineurs, assurer à tour de rôle le transport des joueurs lors des matchs à l'extérieur.

Je reconnais avoir pris connaissance de cette chartre avant de signer ma licence, et m'engage à la respecter pour la saison à venir.

A Avrillé le :

SIGNATURE ⁽²⁾

⁽¹⁾ Dispositions particulières aux équipes seniors I masculine et féminine, aux seniors II et cadets pour constituer le groupe des « partenaires d'entraînement ».

⁽²⁾ Pour les mineurs la signature du joueur est accompagnée de celle d'un parent.